

MASTER

MANAGEMENT PUBLIC TERRITORIAL



À l'issue de la formation, le taux de sortie à l'emploi est de 64 %*.
30 mois après l'obtention du diplôme, 86 % sont en situation d'emploi.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les titulaires du Master Management Public Territorial exercent leur activité au sein d'administrations et d'organisations publiques et para-publiques ou dans des structures territoriales, des réseaux consulaires et professionnels.

Plus spécifiquement, **ces diplômés peuvent prétendre aux métiers suivants :**

- > Responsable de services de collectivités territoriales ou des structures intercommunales ,
- > Chargé(e) de mission « développement local »,
- > Chargé(e) de projet « politique de la ville »,
- > Conseiller technique de chambres consulaires,
- > Collaborateur de cabinet d'expertise et conseil auprès des collectivités territoriales...

PROFESSIONNALISATION

Elle se traduit par :

- > **Un corps professoral mixte** composé d'universitaires et de managers territoriaux,
- > Un **stage de 4 à 6 mois** pour les étudiants non apprentis dans une collectivité territoriale, établissement ou organisme public territorial ou entreprise privée en lien avec les collectivités territoriales (prestataires de services publics, conseils, aménageurs etc.),
- > La **réalisation de projets tuteurés à finalité professionnelle** par les étudiants à la demande et sous la supervision de collectivités territoriales (Étude sur l'évolution institutionnelle d'une communauté de communes, diagnostic territorial pour l'implantation d'une pépinière d'entreprises dans une communauté d'agglomération, étude sur la gestion des effectifs d'un CCAS...).

L'ouverture à l'apprentissage de la seconde année du Master renforce, par l'acquisition de savoirs à l'université et l'exercice de fonctions de manager territorial dans une collectivité territoriale, le caractère professionnalisant de la formation.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'objectif de ce Master est de **former des étudiants à un savoir-faire managérial innovant** en réponse aux exigences de transformation et d'efficacité de l'action publique locale.

Le titulaire du Master Management Public Territorial acquiert ainsi des connaissances et une expertise dans le management des collectivités territoriales, l'analyse des facteurs et le pilotage des projets. Il est donc en capacité :

- > D'analyser des problématiques locales et les solutions qui peuvent être envisagées,
- > De maîtriser des méthodes d'évaluation,
- > D'aider à la décision publique,
- > De prendre en charge des questions de démocratie locale,
- > De manager des services et des équipes,
- > De développer des processus d'optimisation des ressources financières,
- > De contribuer à l'amélioration de la qualité du service de la collectivité territoriale,
- > De concevoir, conduire et évaluer des projets de développements territoriaux...

CONDITIONS D'ACCÈS

ACCÈS EN M1

- > Étudiants titulaires d'une Licence dans le domaine Droit, Économie, Gestion.
- > Recrutement sur dossier de candidature et après entretien avec un jury composé d'universitaires et de professionnels.

ACCÈS EN M2

Étudiants ayant validé une première année de Master dans les mentions Gestion, Économie ou Droit Professionnels justifiant d'une expérience dans le domaine (VAP/VAE).

Les candidats sont ensuite sélectionnés à partir d'un dossier et après un entretien avec un jury composé d'universitaires et de professionnels.



* Enquête interne réalisée en 2016



ALTERNANCE

La seconde année du Master est organisée sur le mode de l'alternance (contrat de professionnalisation, apprentissage ou stage) selon un rythme de deux semaines en entreprise et deux semaines en formation de septembre à février puis à temps plein en collectivité de mars à fin août.

Apprentissage :

> **Âge limite :** 26 ans (sauf cas dérogatoire)

> **Rémunération :**

2nde année Master : entre 49% et 61% du SMIC ou du SMC
> **Signature du contrat :** Au début de la formation (avec une tolérance de 3 mois avant ou après la date de rentrée).

> **Contact apprentissage :**

CFA ENSUP LR

99 avenue d'Occitanie CS 79235

34197 MONTPELLIER CEDEX 5

04 99 58 52 35 - www.ensuplr.fr

**Contrat de professionnalisation :**

> **Âge :** étudiants de 16 à 25 ans révolus
demandeurs d'emplois de 26 ans et plus

> **Rémunération :** Entre 55% et 70% du SMIC ou du SMC

> **Contact professionnalisation :**

SFC (Service Formation Continue)

Espace Richter - Bâtiment E - Rue vendémiaire CS29555

34961 MONTPELLIER CEDEX 2

04 34 43 21 21

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Master 1, Management public

459 heures d'enseignements (234 h semestre 1, 225 h semestre 2).

Des enseignements en lien avec le management des organisations publiques :

> **Animation et pilotage de projets :** modernisation de la gestion publique, territorialisation des politiques publiques, pilotage des collectivités territoriales, aménagement du territoire et développement durable...

> **Contrôle et évaluation de projets :** contrôle de gestion, analyse des politiques publiques, audit des services publics locaux...

> **Gestion administrative et juridique :** GRH, environnement institutionnel des collectivités territoriales, droit de la décision publique, gestion de l'achat public, contentieux des collectivités territoriales...

> **Gestion budgétaire et comptable :** analyse financière, comptabilité publique...

> **Marketing et communication publics :** Systèmes d'information, marketing des collectivités territoriales

Des enseignements additionnels et transversaux :

Préparation aux concours administratifs (obligatoire) et LV2 (facultatif)

Une professionnalisation affirmée :

stage obligatoire de 2 à 6 mois.

Master 2 Management public territorial

300 heures d'enseignement en alternance (163h au S3 et 137 h au S4).

> **Animation et pilotage de projets :** Management de projets territoriaux, stratégie des organisations territoriales, management socio-organisationnel, gouvernance des collectivités territoriales, management du changement et de l'innovation, politiques sectorielles...

> **Contrôle et évaluation de projets :** Contrôle de gestion, audit des services publics locaux, évaluation des politiques publiques locales...

> **Gestion juridique et administrative :** Groupements de collectivités territoriales, responsabilités des acteurs territoriaux, concertation et consultation...

> **Gestion budgétaire et comptable :** Analyse financière, stratégies de financement, gestion des programmes de l'UE...

> **Marketing et communication publics :** Marketing territorial, systèmes d'information, e-administration...

Une professionnalisation renforcée**Apprentis :**

> Apprentissage,

> Préparation aux concours de catégorie A et B de la FPT.

Non apprentis :

> Techniques de recherche d'emploi,

> Projet tuteuré (210 heures de travail par étudiant réparties sur 6 mois de septembre à février),

> Stage obligatoire de 4 à 6 mois.

QUELQUES PARTENAIRES

Conseil départemental de l'Hérault, conseil régional Occitanie, Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée, Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault, Communauté de communes de Cère et Rance (Cantal), CFA des métiers territoriaux Languedoc-Roussillon, CCAS de Lattes, CCAS de Montpellier, Commune de Viviers (Ardèche), IPAG, ARRICOD (Association des professionnels de l'action internationale et eu-

CONTACTS

RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES :

MASTER 1: Patrice NDIAYE - patrice.ndiaye@umontpellier.fr

MASTER 2: Isabelle BORIES-AZEAU : isabelle.bories-azeau@umontpellier.fr

Patrice NDIAYE: patrice.ndiaye@umontpellier.fr

CONTACTS DIPLÔMES :**MASTER 1**

moma-m1mgtpublic@umontpellier.fr

MASTER 2

moma-m2mgtpublic@umontpellier.fr

RESPONSABLE APPRENTISSAGE (CFA):

04 99 58 52 35

cfa@ensuplr.fr

FORMATION CONTINUE :

04 34 43 21 21

sfc@umontpellier.fr



Union de l'ISEM et de l'AES

Espace Richter
Rue Vendémiaire
Bât. B - CS 19519
34960 MONTPELLIER Cedex 2
Tél: 04 34 43 20 00

INSTITUT-MONTPELLIER-MANAGEMENT.FR

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2018/2019